

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JUIN 2018 A 20H30

Le vingt-deux juin deux mille dix-huit à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT, Maire.

Etaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, M. GALINIER-WARRAIN Gilles, Mme MACDAID Emma, M. VEZIEN Nicolas, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme BASMOREAU Stéphanie, Mme DANET Clothilde.

Procurations : M. GALINIER-WARRAIN Gilles donne pouvoir à M. Pascal PHILIPPOT
Mme MACDAID Emma donne pouvoir à M. GIRAULT Bruno

Absents : Mme DANET Clothilde, Mme BASMOREAU Stéphanie, M. VEZIEN Nicolas

Convocation du 18 juin 2018

Sandra DAUSEND est élue secrétaire.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : sans observation.

Informations générales et délibérations : Sans objet

Signature des comptes rendus des précédents conseils municipaux.

Ordre du jour approuvé.

Finances
Pascal PHILIPPOT

Délibération n° 1-22/06/2017 : Décision modificative budgétaire sur budget communal

La subvention concernant la délibération n°12 du 4 avril 2017 de la Fondation du patrimoine n'a pas été versée en 2017 et non prévue au budget 2018. Il convient donc de prendre une décision modificative du budget communal.

Rappel : Convention entre la commune et la Fondation du patrimoine

« Le projet de convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine peut permettre aux particuliers de bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux.

Faisant suite à une réunion entre la Fondation du Patrimoine, l'ABF (architecte des bâtiments de France) et les quatre communes de la vallée concernées par l'AVAP (Anet, Boncourt, Saint-Ouen Marchefroy et Berchères), le Maire informe le Conseil que les habitants des immeubles situés dans les

zones AVAP désirant faire des rénovations peuvent bénéficier d'avantages fiscaux. Les travaux des immeubles concernés doivent être visibles de la voie publique (ravalement, huisserie, etc.). Les propriétaires peuvent en effet bénéficier, de la part de la Fondation du patrimoine, d'une subvention de 1% du montant des travaux (montant pris dans une « cagnotte » votée par la municipalité et affectée à la Fondation du patrimoine) et d'une déduction de 50% du montant des travaux à déduire de leur revenu global imposable. Les documents propres à cette opération sont disponibles en Mairie. La Fondation du patrimoine propose une aide au montage des dossiers.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 1 000 euros qui ne pourra être débloquée qu'après validation du dossier par l'ABF et accord de la Fondation du patrimoine.

Le Conseil demande au Maire, ou à son représentant, de signer la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce projet.

Section de Fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 65 Article 6574	+1 000,00 €
Chapitre 022 Article 022 (dépenses imprévues)	-1 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au Maire pour la décision modificative budgétaire.

Information : Restauration d'œuvres d'Art

Comme le conseil en a été précédemment informé, grâce à l'implication des élus et du travail de recensement important réalisé par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et les ABF, les divers tableaux de l'église, représentant une valeur artistique du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, ont été inscrits au patrimoine et l'un d'eux a été classé.

Les travaux de restauration nécessaires à leur sauvegarde sont conséquents. Or la DRAC prévoit encore une subvention possible de 40 % du montant des travaux pour la sauvegarde du patrimoine rural. Il n'est pas sûr qu'une telle opération soit pérennisée et il serait dommage de passer à côté de cette opportunité.

Le coût de restauration des tableaux inscrits au patrimoine s'élèverait à 60 000 € HT. Celui du tableau classé atteint 17 000 € HT.

Ces travaux ne sauraient être possibles que si l'ensemble des conditions des délibérations 3-4-5-6-7 ci-après sont acceptées et réunies. Dans ce cas seulement, ces restaurations pourraient être inscrites au budget 2019.

Délibération n° 2-22/06/2018 : Demande de subvention à la DRAC pour la restauration des tableaux de l'église inscrits au Patrimoine

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès de la **DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre de la sauvegarde du patrimoine pour la restauration des tableaux inscrits de l'Eglise Saint-Rémi au taux de 40%, soit 24 000 €.

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions. Cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès de la DRAC.

Délibération n° 3-22/06/2018 : Demande de subvention au Conseil départemental pour la restauration des tableaux de l'église inscrits au Patrimoine

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du **Conseil départemental** au titre de la sauvegarde du patrimoine pour la restauration des tableaux inscrits de l'Eglise Saint-Rémi au taux de 50% sur le montant des travaux, déduction faite de la subvention de la DRAC, soit 18 000 €.

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Délibération n° 4-22/06/2018 : Demande de subvention à la DRAC pour la restauration du tableau de l'église classé au Patrimoine

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès de la **DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au titre de la sauvegarde du patrimoine pour la restauration du tableau classé de l'Eglise Saint-Rémi au taux de 50%, soit 8 500 €.

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès de la DRAC.

Délibération n° 5-22/06/2018 : Demande de subvention au Conseil départemental pour la restauration du tableau de l'église classé au Patrimoine

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès **Conseil départemental** au titre de la sauvegarde du patrimoine pour la restauration du tableau classé de l'Eglise Saint-Rémi au taux de 50% sur le montant des travaux, déduction faite de la subvention de la DRAC, soit 4 250 €.

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Délibération n° 6-22/06/2018 : Signature d'une convention avec la Fondation du patrimoine pour la restauration des tableaux de l'église inscrits au Patrimoine et classé

Le maire propose de passer une convention avec la Fondation du patrimoine pour la restauration des tableaux de l'église inscrits au Patrimoine et classé. Cette convention stipule que la Fondation du patrimoine peut accorder une subvention à la municipalité, à condition que celle-ci lance une souscription auprès du public pour qu'il participe à cette restauration.

Le maire rappelle que les dons effectués par les particuliers sont susceptibles d'un abattement fiscal sur les impôts sur le revenu, à hauteur de 66 % de la somme versée avec un plafond de 20 % du revenu imposable. Pour les entreprises, cet abattement est porté à 60 % du chiffre d'affaires.

Le maire porte à la connaissance du conseil que les fonds récoltés par l' « Association de la Sauvegarde du Patrimoine », aujourd'hui dissoute, seront intégralement reversés par son Président à la Fondation pour abonder la souscription. Le Conseil municipal exprime ses remerciements sincères pour ce geste.

Selon les suites données aux différentes demandes de subventions, cette opération sera à prévoir dans le budget 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au maire pour engager la procédure, signer tous documents concernant cette convention et solliciter les subventions correspondantes auprès de la Fondation du patrimoine.

Information : Compétence distribution d'eau

En ce qui concerne la distribution d'eau potable, il est de plus en plus probable que les transferts de compétences soient reportés en 2026 !...

En revanche, il semblerait que les syndicats positionnés sur 2 EPCI puissent être maintenus, ce qui serait le cas du syndicat de la Vaucouleurs dont dépend Berchères.

Manifestations – Associations – Médiathèque
Emmanuelle Donzier – Guy Prades

Informations :

Commémoration du 8 mai 2018

Par une belle journée et malgré les périodes de ponts et de congés scolaires, de nombreux enfants étaient présents, sous la houlette de leurs enseignants et de leurs parents. Comme chaque année, c'est avec beaucoup de ferveur qu'ils ont entonné le Chant des Partisans et notre Hymne National.

Merci aussi aux pompiers du SDIS de Bû qui nous ont fait, comme toujours, l'honneur de leur présence et de leurs amitiés.

Cette cérémonie fut suivie d'un pot dans la salle polyvalente.

Enquête grandeur nature le 2 juin

Encore un grand succès pour cette septième édition qui a réuni plus de 140 participants – un record ! Sur le thème des années 1914 – 1918, petits et grands se sont passionnés pour les énigmes et les épreuves proposées par les bénévoles qui incarnaient des militaires, mais aussi des écrivains, des acteurs, des artistes, des sportifs, etc. Nombreuses sont les équipes qui ont trouvé le nom de l'assassin, l'arme et le lieu du crime.

Une belle réussite que les organisateurs attribuent à des bénévoles particulièrement investis ! La bonne humeur ambiante s'est prolongée tard dans la soirée autour des pizzas de Laurent Alcouffe pour le bonheur de tous.

Concours de Pêche des enfants le 2 juin

Organisée par l'association des pêcheurs, cette manifestation a réuni de très nombreux jeunes pêcheurs passionnés qui ont révélé leur talent. Certains ont découvert le plaisir, mais aussi la patience et le calme requis pour cette activité, sous le regard attentif de leurs parents. Après un bon goûter

offert par l'association et les bras chargés de cadeaux, ces pêcheurs en herbe n'ont pas manqué de comparer leurs prouesses.

Concours de tir à l'arc le 16 juin

Le « **Cercle des Nouveaux Archers** » a fait preuve d'adresse lors d'un concours de tir à l'arc qui s'est tenu sur l'espace dédié à cette activité au Parc.

Les festivités à venir

14 juillet

Notre traditionnel feu d'artifice sera tiré depuis la place de la mairie le 14 juillet à 23h et sera précédé par un pot de l'amitié à partir de 20h et la retraite aux flambeaux à 22h.

Compte tenu de l'actualité sportive (passage du Tour de France à Anet et petite finale de la Coupe du monde de football), les animations de l'après-midi sont annulées.

A 19h30, lors de l'apéritif, un instant sera consacré à nos nouveaux petits Berchériens nés entre mai 2016 et mai 2018. A cette occasion, leur sera remis un petit souvenir au nom de la municipalité. A l'automne, 3 nouveaux arbres fruitiers seront plantés en leur honneur, des panneaux indiquant chacun de leur prénom. Un courrier d'information sera envoyé aux heureux parents la dernière semaine de juin.

Semaine Bleue

Spectacle des séniors

Cette année, à l'occasion de la « semaine bleue », la mairie d'Anet propose à la commune de participer à ce spectacle et de faire profiter l'ensemble des séniors âgés de 65 ans et plus lors d'un spectacle au Dianetum le samedi 6 octobre 2018 à 15h30. Il s'agira de la pièce de théâtre « Adopte un homme.com ». Une réponse pour la réservation doit être donnée au plus tard le 31 juillet 2018.

Un courrier sera envoyé à nos séniors.

Repas des aînés

Des précisions seront données à la rentrée lors d'un prochain Conseil sur le lieu et la date. Comme en 2017, le choix sera laissé entre le déjeuner ou un colis de fêtes.

Spectacle de Noël pour les enfants

Une comédie musicale intitulée « Hercule dans une histoire à la grecque » est proposée au Dianetum le 16 décembre 2018. Des précisions seront données ultérieurement et seront affichées en Mairie et à l'agence postale. Sur réservation uniquement.

Marché Gourmand

Comme nous l'avions annoncé fin 2017 notre marché de Noël tant apprécié de tous ne pourra avoir lieu compte tenu des contraintes budgétaires qui sont imposées aussi bien à notre sponsor qu'à nous-mêmes. Nous envisageons donc de le remplacer par un marché Gourmand et contacterons à cet effet nos exposants des métiers de bouche.

Urbanisme

Bruno Girault – Stéphanie Basmoreau

Informations :

Le Château de Herces :

Le permis de construire a été déposé et transmis aux organismes concernés.

Ancienne poste :

Habitat Eurélien a lancé les appels d'offres. Le dépouillement et les analyses sont en cours.

Environnement

Bruno Girault – Nicolas Vezien

Information :

Inondations :

La commune a été fortement impactée par les pluies importantes de ce mois de juin et tout particulièrement au niveau du carrefour de la Croix Blanche, inondé par le ru descendant de la Ville l'Evêque.

Une demande de classement de la commune en sinistre de catastrophe naturelle a été immédiatement déposée en préfecture, même si le niveau atteint reste inférieur à celui enregistré en juin 2016.

Les personnes impactées par ces inondations, après avoir déclaré les sinistres à leurs assurances, ont déposé leur dossier en mairie pour transmission à la préfecture. Cette transmission de déclaration a été expédiée le 22 juin 2018.

Inondation ru et fossé rue de la Ville l'Evêque

Nous avons sollicité auprès des services d'ATD (agence technique départementale) une assistance pour l'étude de la remise en état du ru se rejetant dans la Vesgre et du trottoir rue de la Ville l'Evêque. Des devis sont en cours.

Travaux
Pascal Philippot

Informations : Travaux d'enfouissement des lignes aériennes

Les travaux de la 1^{ère} tranche d'enfouissement des réseaux aériens à la Ville l'Evêque vont débuter. Ils iront de la rue O'Neil au chemin Creux.

Information : travaux d'entretien des routes départementales

Le Conseil Départemental a réalisé ce jour la réfection de la RD 115-7 de la sortie de la Ville l'Evêque à l'entrée de Boissets (Yvelines).

En suivant d'ici fin juin le Conseil départemental va engager la réfection de la route départementale du stop de la route de Bû (RD 115) jusqu'à l'entrée de Berchères (rue de la Briqueterie) et du Carrefour de la Croix Blanche jusqu'à la sortie de la Ville l'Evêque (RD 155-7).

Communication
Sandra Dausend

Informations :

Le bulletin municipal a été distribué avec du retard, ce dont nous nous excusons auprès de la population.

Une Brève est programmée prochainement.

Personnel
Pascal Philippot

Information :

Délibération n°7-22/06/2018 : Nomination d'un 3^{ème} adjoint

Le Maire rappelle que lors de la démission d'un adjoint il revient au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints qu'il souhaite conserver ou non.

Dans ce cas, soit un nouvel adjoint est élu si un candidat se présente, soit, si personne ne se manifeste, l'adjoint du rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu à un rang supérieur.

Personne n'ayant manifesté le souhait d'être adjoint et suite à la démission du 2^{ème} adjoint, le conseil municipal, après avoir voté à bulletins secrets a décidé, à l'unanimité, de ramener le nombre d'adjoints de 3 à 2.

Délibération n°8-22/06/2018 : Nomination du 2^{ème} adjoint

Suite à la démission de notre 2^{ème} adjoint, le conseil, après vote à bulletins secrets et à l'issue du dépouillement, décide à la majorité (7 voix pour et 1 abstention) de promouvoir l'actuel 3^{ème} adjoint, M. Bruno Girault, au rang de 2^{ème} adjoint.

Information : RIFSEEP :

Un projet de délibération concernant le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), visant à simplifier le régime indemnitaire des fonctionnaires, a été adressé pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre de gestion. Une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour l'entériner.

Le RIFSEEP est composé de deux primes :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises (IFSE), liée au grade et aux responsabilités confiées, est versée mensuellement ;
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), lié à la manière de servir, est versé annuellement.

Le taux de ces indemnités est décidé par arrêté municipal, une fois par an, pour chaque agent, à la suite de l'entretien professionnel individuel.

Divers
Pascal Philippot

Informations :

Commerce

Le projet de reprise de la boulangerie prend forme ; compte tenu des travaux importants à réaliser pour rendre ce magasin accueillant et attractif, une réouverture serait sans doute envisagée pour fin octobre 2018.

Eclairage Public

Le maire a sollicité l'appui et les conseils de la Sicae-Ely pour la régulation nocturne de l'éclairage public. Une étude est en cours selon différents scénarii.

Contrats SICLI-DEKRA-INEO

Renouvellement des contrats, dans le respect des normes de sécurité imposées.

Informatique

Guy Prades

Information : Sans objet

Syndicats

SIRP :

Délibération n°9-22/06/2018 : Nomination de Titulaire au SIRP

Avec la démission de Mme Anne Jubault-Bregler, titulaire au Syndicat, il est proposé que Mme Emma MacDaid, qui était suppléante, devienne titulaire au Sirp.

Après avoir voté à bulletin secret et à l'issue du dépouillement, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 7 voix pour et 1 abstention), nomme Mme. Emma MacDaid titulaire au SIRP.

VAUCOULEURS : Certaines communes limitrophes à notre syndicat nous ont informés d'une pollution sur le réseau d'eau potable. Le maire a saisi de ce problème le syndicat d'approvisionnement en eau potable, ainsi que son fermier incriminé.

Il semblerait que notre réseau ne soit pas impacté, n'ayant pas de connexion avec les communes concernées.

SIE-ELY : Sans objet

Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R) : Sans objet

SMICA : La procédure d'appel d'offres pour le transport scolaire vers les collèges est relancée. Lors de la commission d'ouverture des plis, un seul dossier a été reçu, celui de Kéolis. Différentes hypothèses sont étudiées, avec une ou deux sorties chaque soir, avec le recours à des énergies propres, avec des cars de plus petite capacité, etc. Au vu de la complexité du dossier, la commission d'appel d'offres, initialement prévue le 12 juin, a été reportée *sine die*.

Décisions municipales

Pascal Philippot

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.

- Droit de préemption non exercé suite à la vente de 12 parcelles.
- Acceptation d'un don de 150 euros.

La séance est levée à 22h30.